

Demande en vue de l'acquisition du droit de cité communal de la commune de Puplinge

Selon la Loi genevoise sur la nationalité genevoise
(LNat), Art. 40 et suivants du 13.03.1992.

Le/la soussigné(e) présente aux autorités exécutives de la commune de Puplinge, une demande d'acquisition du droit de cité communal.

Nom :

Prénom :

Lieu de naissance :

Origine actuelle :

Etat civil :

Adresse :

Depuis :

Date : Signature du requérant : _____

Pièces à joindre

- Etat civil **célibataire** : certificat individuel d'état civil, pièce d'identité.
- Etat civil **marié-e, veuf/veuve ou divorcé-e** : livret de famille et acte de famille, pièce d'identité
- **Partenariat** (personne lié-e par un partenariat ou dont le partenariat a été dissout par jugement ou suite au décès) : certificat de partenariat, certificat individuel d'état civil, pièce d'identité